



**CHATEAU SUR EPTÉ**  
**Les Bordeaux de St Clair**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un le 15 octobre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Étaient présents :

Mrs Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Laurence THIERRY, Stéphanie THESE, Virginie DELAFOSSE CUDORGE conseillères.

Mrs Patrick GARCES, Didier LETANG conseillers.

Étaient absents :

Virginie PROVIN (donne pouvoir à Mme Stéphanie THESE), Gille LECOMTE (donne pouvoir à Nathalie CAILLAUD), Steve HAMELIN (donne pouvoir à M. Martial RAGEL)

Corinne COULIBALY a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mme Marie-Christine CARAYRE suite à son déménagement fin août.

Afin de rendre hommage à M. Samuel PATY, Mme le Maire lit un texte du chanteur Gauvin Sers.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Convention pour la création d'une agence postale communale**

Mme le Maire informe le conseil que :

Suite à la fermeture du bureau de poste des Thilliers en Vexin, Mme le Maire a sollicité le Délégué Territorial du Groupe La Poste du Département de l'EURE afin d'envisager l'ouverture d'une agence postale Communale à Château sur Epte.

La volonté de la commune est de préserver un service postal en milieu rural, par la création d'une agence postale communale.

Ce mode de fonctionnement présenterait plusieurs avantages :

- La pérennité du service postale
- La maîtrise des horaires d'ouverture

L'agence postale communale permet d'assurer l'essentiel des services proposés à la population dans un bureau de poste.

Le coût du personnel et de fonctionnement du service est pris en charge par la commune et fait l'objet d'une compensation par la Poste à hauteur de 1040 € par mois revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

La poste assure la formation initiale du personnel, la fourniture du mobilier et du matériel informatique, ainsi que la gestion quotidienne des flux financiers et de courrier assurée par le bureau de rattachement.

La poste s'engage à verser à la commune une indemnité exceptionnelle d'installation, égale à trois fois le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la création d'une agence postale communale à Château sur Epte
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à l'organisation d'une agence postale communale de la poste
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal

Pour : 12 voix

### **Autorisation d'intervention d'un avocat suite à une demande d'urbanisme**

Madame le Maire informe le conseil que la mairie a reçu une lettre recommandée de l'avocat de M. SMATI et Mmes Célia MEZIANI, Eva CUSIMANO propriétaires d'un terrain situé lieudit les Bordeaux de St Clair parcelles cadastrées AB 154 et 156 se situant rue des Marais.

Ces parcelles se situent en ZONE Nj du PLU. Les propriétaires de ces parcelles, via l'intermédiaire de leur avocat, demande la modification du zonage de ces parcelles en Zone U, ce qui les rendraient constructibles.

Ces parcelles se trouvent en zone Nj de milieu et d'espace naturelle. De plus, elles se trouvent régulièrement inondées l'hiver par remontée de la nappe phréatique.

Ces parcelles sont inscrites au P.P.R.I Epte- AVAL. Ces parcelles se trouvent en zone bleue avec un aléa moyen.

Afin de clarifier la situation et d'étudier la faisabilité ou non de modifier le zonage de ces parcelles, nous avons souhaité avoir l'avis d'un avocat spécialisé en urbanisme. C'est pourquoi, Mme le Maire propose au conseil de mandater Me Gillet sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire :

- à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
- à régler les honoraires du cabinet EMO .

Pour : 12 voix

### **Convention radar pédagogique**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 16/10/2020, la mairie a déposé un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'achat d'un radar pédagogique qui serait installé rue de la côte rôtie.

En date du 15 juillet 2021, la commission permanente du conseil départemental a décidé d'inscrire notre collectivité au programme 2021 de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police.

Le taux de subvention étant de 50% pour l'année 2021.

Montant HT du radar pédagogique	2057 €
Subvention amendes de police	1029 €
TVA	411.40 €
Reste à charge	1 439.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention et à faire toutes les démarches pour l'acquisition du radar pédagogique.

Pour : 12 voix

## Admissions en non-valeur

Mme le Maire informe le conseil municipal que :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur les budgets de la commune. Au bout d'un certain temps, le Trésor Public se voit dans l'obligation de mettre les créances irrécouvrables en non-valeur.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision : Le Conseil municipal, Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal d'approuver en non-valeur la créance

- d'un montant de 3.90 € pour le budget communal
- d'un montant de 1025.71 € pour le budget eau

Ces admissions feront l'objet de mandats de régularisation au compte 6541 et les crédits seront inscrits au chapitre 65.

Pour : 12 voix

## Redevance RODP 2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 selon le décret 2007-606 du 25 avril 2007 et la délibération du Conseil Municipal en date du 24/12/2007.

Longueur de canalisation à prendre en compte : 2 612m

Taux retenu : 0.035€ /mètre

Taux de revalorisation 1.27

Formule :  $(100+0.035 \text{ linéaire} \times 1.27 = 243.08\text{€})$

Pour 2020 nous avons reçu 230.83€ (écart de 12.25€)

Pour : 12 voix

## Redevance RODPP

Madame le maire donne lecture de la délibération à prendre pour :

Percevoir chaque année la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur les canalisations particulières de gaz.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public

Celle-ci prendra effet pour 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».

Pour : 12 voix

#### **CDG 27 – assurance statutaire (renouvellement)**

Le contrat d'assurance statutaire garanti les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Il est proposé au Conseil Municipal de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le centre de gestion a lancé.

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,  
Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025
- Autorise Mme le Maire à signer les documents contractuels en résultant
- Prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Pour : 12 voix

#### **CDG 27 – convention médecine**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 27.

Il est nécessaire de signer une nouvelle convention car celle-ci évolue. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les visites médicales pourront avoir lieu en téléconsultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention avec le CDG 27.

Pour : 12 voix

#### **Remboursement par la commune de Vesly**

Mme le Maire informe le conseil que suite à la mise en place du nouveau fonctionnement de dépôt d'espèces pour la régie, la commune a acheté des sacs scellés pour la monnaie et les billets qui doivent être déposés à la Banque Postale

La quantité de sacs achetée étant trop importante, nous avons proposé à la commune de Vesly d'en prendre la moitié.

Il convient de demander le remboursement de cet achat d'un montant de 30.30. € à la commune de Vesly

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le maire à demander le remboursement de la facture des sacs scellés pour le dépôt des espèces.

Pour : 12 voix

## Divers

Gilles TOUTAIN et Martial RAGEL font un point sur les travaux :

- Les travaux toiture et de bardage de l'école primaire sont terminés
- Aux vacances de la Toussaint, les travaux de la nouvelle classe seront réalisés (peinture, faux plafond, électricité)
- 3 horloges astronomiques et coffrets ont été remplacés. La coupure d'éclairage public entre 23 h et 5 h a donc commencé dans certains quartiers (rue de Paris et une partie rue des Marais, Les Planchettes et Château le Haut)

Les travaux du SIEGE sont reportés en 2022.

Hausse tarifaire des repas de cantine de 0.05 cts : le conseil fait le choix de ne pas répercuter cette hausse.

Exposé sur la possibilité d'offrir un livret sur l'histoire de notre commune budget 2022 et 2023. Le Conseil accepte si les crédits le permettent sur le prochain budget.

Remplacements de Gille LECOMTE au syndicat de l'aérodrome d'Etrépnay par Gilles TOUTAIN.

Remplacement de Gille LECOMTE à la Commission de contrôle de la liste électorale (commune) par Patrick GARCES.

### Rentrée scolaire :

Pour cette rentrée scolaire 2021, les effectifs étaient en hausse ce qui a permis l'ouverture d'une classe pour le plus grand bonheur de l'équipe enseignante et pour que les enfants aient des conditions de travail plus sereines en étant moins par classes.

Les effectifs sont :  
Mme Ludivine LOISEAU PS - MS - 25 élèves  
Mme Delphine SEIGNE GS - CP - 20 élèves  
Mme Carine LEPEUPLE CE1 - CE2 - 20 élèves  
Mme Camille TIHI CM1 - CM2 - 20 élèves

**Soit au total 85 élèves pour l'école Clément César Hervé**

Un questionnaire a été envoyé à tous les administrés sur la faisabilité d'un transport 1 fois par semaine ou tous les 15 jours pour aller à Gisors.

Les membres du CCAS ont décidé de tester ce transport sur une période de fin octobre à fin décembre.

La première navette aura lieu le vendredi 29 octobre pour tous renseignements contactez Mme Catherine TOUTAIN ou Mme Nathalie CAILLAUD.

Nous avons été informés du tournage d'un film au château du 20 au 29 octobre 2021 en parallèle avec Magny en Vexin : « ***dans les années 1900 de Montmartre à Belleville Paris est aux mains de gangs ultra violents qui font régner la terreur sur la capitale : LES APACHES*** ».

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Vexin Normand a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 30/09/2021. Il est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Vexin Normand via l'onglet « nous connaître / notre rapport d'activité ».

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 21 novembre 2021. Cette année les membres du CCAS ont choisi d'aller au casino de Forges-les Eaux (repas + animation + casino).

Virginie CUDORGE- DELAFOSSE- Stéphanie THESE :

Commission jeunesse -Noël 2021

Le Noël des enfants de la commune aura lieu le dimanche 12 décembre à la salle polyvalente.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de la conférence des Maires du 23 septembre, il a été évoqué diverses solutions concernant les chiens et chats errants sur notre territoire. L'association Les animaux du 27 est l'organisation qui prend en charge une majeure partie de ces animaux. Le Conseil Municipal accepte d'inscrire au budget 2022 une subvention pour cette association.

DECES :

M BENOIT Jean des Thilliers en Vexin décédé le vendredi 8 octobre sur la voie verte

NAISSANCES :

RUPPE Elyne Née le 20/08/2021

HILMER Emilya Née le 22/09/2021

DIANGANA Tidiane Né le 08/10/2021

La séance est levée à 23h30